



Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 18 janvier 2023, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants:

Les conseillères Marie-José Auclair, Carole Lebel et Lynda Graham et le conseiller Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, la trésorière Suzanne Lessard, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Perriollat, et la conseillère aux communications Isabelle Capmas.

Étaient absents la conseillère Thérèse Leclerc et le conseiller Alan Pavilanis.

Il y avait 31 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.

2023-01-008

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 114-3-2023 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 114-1 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ABORDER LES ENJEUX RELATIFS À LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE, AINSI QU'À IDENTIFIER DES ORIENTATIONS ET ACTIONS SPÉCIFIQUES PORTANT SUR CES DERNIERS »

CONSIDÉRANT QUE le Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 est entré en vigueur en 2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier son Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet d'aborder les enjeux relatifs à la disponibilité de la ressource en eau potable pour desservir le secteur Montagne.

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a aussi pour objet d'identifier des orientations spécifiques découlant desdits enjeux et d'y associer des actions spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Brome-Missisquoi a adopté le Règlement de contrôle intérimaire visant à assurer l'approvisionnement en eau potable dans un secteur du périmètre d'urbanisation de Sutton le 21 juin 2022 et qu'il s'agit d'un régime transitoire en vue que la Ville de Sutton adopte son propre RCI;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508 de la MRC de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 18 janvier 2023, sous la résolution numéro 2023-01-007

Sur la proposition de Marie-José Auclair
Appuyé par Marc-André Blain
IL EST RÉSOLU :



Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 18 janvier 2023, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants:

Les conseillères Marie-José Auclair, Carole Lebel et Lynda Graham et le conseiller Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, la trésorière Suzanne Lessard, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Perriollat, et la conseillère aux communications Isabelle Capmas.

Étaient absents la conseillère Thérèse Leclerc et le conseiller Alan Pavilanis.

Il y avait 31 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.

D'ADOPTER le projet du Règlement numéro 114-3-2023 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 tel qu'amendé, afin d'aborder les enjeux relatifs à la disponibilité de la ressource en eau potable sur le territoire, ainsi qu'à identifier des orientations et actions spécifiques portant sur ces derniers ».

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme
Donné à Sutton, Québec
Ce 19^{ième} jour du mois de janvier 2023

Jonathan Fortin, LL.B, OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques